

Séance publique du 19 septembre 2005

Délibération n° 2005-2888

commission principale : déplacements et urbanisme

objet : **Subvention à l'association Pérégrinalyon**

service : Cabinet du président - Direction de l'information et de la communication

Le Conseil,

Vu le rapport du 31 août 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'association Pérégrinalyon a été fondée en 1999 à Lyon.

Cette association a pour but de valoriser le patrimoine artistique, architectural, urbain et paysager de la ville et de mettre en valeur les pratiques sociales des lieux, par l'organisation d'animations culturelles pluridisciplinaires.

Entre octobre 2005 et juillet 2006, l'association va mettre en place un café nommé Escales rive gauche, sur la péniche River boat, café-restaurant installé face au 2, quai Victor Augagneur.

Chaque premier jeudi du mois, de 18 heures à 19 heures 30, des thèmes sont abordés par des intervenants, dont les connaissances ou les intérêts convergent vers un même objectif : offrir à un large public une connaissance du Rhône en lui proposant des éclairages sur son patrimoine et ses usages.

Ce cycle de conférence permet de valoriser la reconquête des berges et du fleuve, menée actuellement par la Communauté urbaine. Il contribue à favoriser l'appropriation du projet, à développer une véritable culture du fleuve et de son environnement, nécessaire au respect et la pérennité du lieu réaménagé.

Compte tenu de l'intérêt des activités proposées par l'association Pérégrinalyon, il est proposé que la Communauté urbaine soutienne la structure, en lui allouant une subvention de 5000 € TTC, englobant la conception et la réalisation de ce programme ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Décide du versement d'une subvention de 5 000 € à l'association Pérégrinalyon au titre de l'exercice 2005.

2° - La dépense en résultant sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2005 - compte 657 480 - fonctions 90.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,